

Le 18 décembre 2015

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Yvan Gendron
Président-directeur général
Yvan.Gendron.CEMTL@ssss.gouv.qc.ca

Aux administrateurs
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Objet : Avis en lien avec le processus de consultation sur les protocoles d'aide médicale à mourir #5011 et de sédation palliative #5012

Monsieur le Président-directeur général,
Mesdames et Messieurs les administrateurs du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal,

Conformément à l'article 228 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) qui donne la responsabilité au CM d'émettre des avis sur l'organisation scientifique et technique de l'établissement, nous vous soumettons notre avis et nos recommandations à l'égard de la consultation sur les protocoles d'aide médicale à mourir #5011 et de sédation palliative #5012.

Le comité exécutif transitoire du CM (CECM) est heureux d'avoir été interpellé pour émettre ses commentaires sur les protocoles #5011 et #5012. Une résolution à cet effet a d'ailleurs été rédigée en date du 10 décembre 2015 pour transmettre ses suggestions.

Toutefois, nous aimerions attirer votre attention sur un mode d'interaction qui affecte grandement l'efficacité et la qualité des travaux demandés au CECM transitoire. Depuis août 2015, nous avons été impliqués dans trois dossiers exigeant une réponse dans de très courts délais. Nommément :

- La désignation d'un membre du CM au CA (deux mois pour réaliser la totalité du processus de désignation, cf. avis du 30 novembre 2015) ;
- La consultation sur le modèle de gestion de la DPSPGS (huit jours) ;
- La demande d'avis sur les protocoles d'aide médicale à mourir #5011 et de sédation palliative #5012 (moins de 36 heures).

Nous comprenons le contexte de réorganisation du réseau. Toutefois, nous devons malgré tout vous signaler que ce mode d'interaction ne permet pas d'utiliser de façon optimale le réseau d'expertise des membres du CM. C'est pourquoi nous tenons à vous faire parvenir aujourd'hui cette lettre pour témoigner des conséquences au sein de l'exécutif transitoire du CM.

Nous constatons :

1. Une démobilisation et un essoufflement au sein de l'exécutif. En huit mois d'existence, nous avons eu quatre départs sur une somme de sept personnes, ce qui signifie l'intégration de quatre nouveaux membres d'exécutif, dont deux porte-paroles ;
2. Le comité exécutif a dû s'adapter à deux différents directeurs des services multidisciplinaires ;
3. Une diminution de la confiance des membres vis-à-vis de notre exécutif ;

4. La pression amenée par ce mode de fonctionnement suscite au sein de l'exécutif des dilemmes entre la volonté de contribuer positivement au développement de l'organisation et la nécessité de réaliser des travaux de qualité ;
5. Spécifiquement dans le cas des protocoles d'aide médicale à mourir et de sédation palliative nous devons agir le plus tôt possible vu l'importance de ce dossier. Malgré le fait que nous avons réussi à joindre une majorité des représentants du CECM transitoire, nous n'avons pas pu réunir la totalité d'entre eux, obligeant ainsi l'adoption de la résolution malgré l'absence de certains.

Nous sommes conscients que les travaux et les consultations ne font que débiter, c'est pourquoi nous souhaitons établir des bases solides pour agir adéquatement. Nous vous demandons donc faire les démarches requises afin que le CECM soit informé le plus tôt possible des dossiers qui nécessiteront notre attention et de nous accorder un délai de temps raisonnable pour effectuer le travail attendu. Il est nécessaire de rappeler que le CM représente plus d'une soixantaine de titres d'emploi et nous devons analyser les dossiers sous différents angles afin d'objectiver les impacts pour nos membres. Nous nous permettons d'ajouter que la récente imposition du MSSS de nos règlements de régie interne contribue au sentiment d'impuissance que vit l'exécutif. Par conséquent, il nous apparaît important de réitérer que notre collaboration nécessite une bienveillance mutuelle.

Nous demeurons disponibles pour échanger sur cet avis ou toutes autres questions que vous porterez à notre attention. Soyez assurés que nous vous le soumettons dans un esprit de collaboration et d'amélioration continue.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées et de notre volonté de collaboration mutuelle dans la construction de ce nouvel établissement que constitue le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.

Les représentants du comité exécutif transitoire du conseil multidisciplinaire du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal,



Louise Soucy
Présidente du CM de l'IUSMM



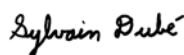
Simon Tremblay
Président du CM de l'HMR



Rémy Berthelot
Président du CM du CSSS Pointe-de-l'Île



Martin St-George
Président du CM du CSSS Lucile-Teasdale



Sylvain Dubé
Président du CM de l'Hôpital Santa-Cabrini



Carole Vacher
Présidente du CM du CSSS St-Léonard – St-Michel